



➤ **Public concerné**

Etre homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers.

Pré-requis :

- Titulaire du SST, PSE1 ou PSC1 en cours de validité
- Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
- Certificat médical datant de moins de trois mois

➤ **Renseignements pratiques**

Durée : 40 heures (1 semaine)

Participants : 12 stagiaires maximum

Attestation : Diplôme SSIAP 1 par équivalence

Actualisation : conseillée tous les 2 ans

➤ **Moyens pédagogiques**

Matériel : suivant l'Arrêté du 2 mai 2005

Intervenant : 1 formateur SSIAP 3 à jour de sa formation continue

Evaluation : Certificative

Validation : Participer à toute la formation

➤ **Planification**

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

Inter-entreprises : Dates consultables sur notre site internet

➤ **Documentation**

Chaque participant reçoit :

- 1 livret SSIAP 1

➤ **Renseignements**

Coordonnées de l'UDSP 04

N° agrément SSIAP : 0401-2016

SIRET : 434 512 76 000019

Code APE : 9499Z - Autre organisation fonctionnant par adhésion volontaire

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Provence Alpes de Côte d'Azur sous le numéro 93.04.00735.04.

➤ **Objectifs**

L'objectif de la formation SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH).

Les agents des services de sécurité incendie ont pour missions :

- la prévention des incendies ;
- la sensibilisation des employés en matière de sécurité contre l'incendie et d'assistance à personnes ;
- l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- l'alerte et l'accueil des secours ;
- l'évacuation du public en cas de risque ou de sinistre ;
- l'intervention précoce face aux incendies ;
- l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- l'exploitation du PC de sécurité incendie.

➤ **Déroulé pédagogique**

2^{ème} partie : Sécurité incendie (17h00)

- principes de classement des établissements
- fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- desserte des bâtiments
- cloisonnement d'isolation des risques
- évacuation du public et des occupants
- désenfumage
- éclairage de sécurité
- présentation des différents moyens de secours

3^{ème} partie : Installations techniques (9h00)

- installations électriques
- ascenseurs et nacelles
- installations fixes d'extinction automatique
- colonnes sèches et humides
- système de sécurité incendie

4^{ème} partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie (7h30)

- le service de sécurité
- poste de sécurité
- rondes de sécurité et surveillance des travaux

5^{ème} partie : Concrétisation des acquis (10h00)

- visites applicatives